



Recommandation 807 (1977)¹

Sixième Séminaire sur le service volontaire international

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Vu sa [Résolution 653 \(1977\)](#), relative au 6e Séminaire sur le service volontaire international, qui s'est tenu du 8 au 12 novembre 1976 à Strasbourg, ainsi que le rapport de sa commission des questions sociales et de la santé ([Doc. 3962](#)),

2. Recommande au Comité des Ministres :

de transmettre les résolutions adoptées par le 6e Séminaire sur le service volontaire international et le rapport sur les débats de ce séminaire aux gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe, en les invitant à mettre en oeuvre les propositions formulées dans ces textes ;

de transmettre ces résolutions et ce rapport au Conseil de la coopération culturelle pour avis, et à la Conférence des ministres européens de l'Education pour information ;

d'autoriser le Secrétaire Général à fournir l'assistance administrative et les facilités matérielles qui peuvent être nécessaires à l'organisation d'un séminaire sur un aspect spécifique du service volontaire, qui sera convoqué en 1979 au plus tard sous les auspices de l'Assemblée parlementaire.

1. Texte adopté par l'Assemblée le 26 avril 1977 (2e séance). Discussion par l'Assemblée le 26 avril 1977 (2e séance) (voir [Doc. 3962](#), rapport de la commission des questions sociales et de la santé).

